

La Ville de Paris installe 180 nouveaux points de recharge pour les véhicules électriques



La Ville de Paris accentue son engagement en faveur des mobilités plus respectueuses de l'environnement : elle vient de signer un marché pour l'installation de 180 nouveaux points de recharge d'ici 2015.

Comme le rappelle Christophe Najdovski, adjoint à la Maire en charge des transports, « le développement d'infrastructures destinées à l'alimentation des véhicules électriques s'inscrit pleinement dans la politique municipale de lutte contre la pollution atmosphérique et de développement des mobilités propres ».

Le Conseil de Paris a adopté en juillet un projet de déploiement d'un réseau de 180 points de recharge accélérée, répartis sur 60 bornes, destinés aux véhicules électriques et hybrides de 2 à 4 roues. La conception et l'installation des bornes sont aujourd'hui confiées, suite à un appel d'offres, au groupement INEO-SATELEC-LAFON. Leur gestion sera assurée par la société SODETREL.

Ces bornes nouvelle génération seront installées dans l'ensemble des arrondissements, sur des places spécifiquement dédiées aux véhicules qui nécessitent une recharge électrique : voitures individuelles, véhicules utilitaires et de livraisons, 2 roues. Deux vitesses de recharge sont possibles : recharge accélérée (une heure suffit pour effectuer une recharge quasi complète) ou recharge normale (6 à 8 heures pour une recharge complète).

Une nouvelle tarification est mise en place pour inciter à la recharge accélérée de jour, qui facilite la rotation des véhicules, et à la recharge normale de nuit dans une optique d'économies d'énergie. Il en coûtera ainsi 1€ pour recharger son véhicule de façon accélérée, tandis que la recharge normale sera gratuite la nuit.

Outre ces 180 nouveaux points de recharge, les stations Autolib' sont aujourd'hui équipées de 469 bornes tiers, à recharge normale, librement accessibles aux particuliers. Par ailleurs, 65 parkings concédés offrent 147 points de recharge normale. Afin de développer encore davantage leur nombre, la Maire de Paris impose l'installation de bornes de recharge rapide à chaque du renouvellement des contrats de concession des stations-services occupant le domaine public. Une dizaine de stations est concernée à court terme.

Contact presse : Nadhéra Beletreche / 01.42.76.49.61 / presse@paris.fr